

DEVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITOIRES INSULAIRES : QUELS FUTURIBLES POUR LES ILES DE LA POINTE DE BRETAGNE ?

Erwann CHARLES

*Maître de conférences en économie à l'Université de Bretagne Occidentale,
UMR AMURE - Centre de droit et d'économie de la mer, IUEM*

Quels territoires seront demain les îles de la Pointe de Bretagne ? Bien que ne partageant pas toutes les mêmes spécificités, les îles finistériennes, Ouessant, Sein, Molène et Batz, sont aujourd'hui confrontées à des problématiques de développement comparables à celles rencontrées par nombre de territoires ruraux profonds, auxquelles viennent s'y greffer d'autres, plus singulières, expression manifeste de leur insularité....

Si leur périphéricité n'est pas à démontrer pour qui s'y est un jour rendu, en revanche pour l'Union Européenne, contrairement à d'autres régions périphériques insulaires auxquelles elle reconnaît un « handicap naturel »¹, les îles du Ponant finistériennes ne semblent pas « souffrir de handicaps » puisqu'elles ne font guère l'objet d'une « attention particulière »².

Pour autant, nombre d'indicateurs économiques, mais également démographiques, etc. témoignent, plus que jamais, de la spécificité de ces territoires insulaires et révèlent les défis manifestes et impérieux auxquels ils sont aujourd'hui confrontés.

Alors que le développement durable des territoires semble devenu une préoccupation majeure des politiques publiques, la question certes du développement, mais tout simplement de la durabilité de la vie sur ces îles interroge, aussi bien habitants îliens que professionnels du développement territorial ou chercheurs.

¹ L'article 174 alinéa 2 et 3 du TFUE précise que « en particulier, l'Union vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées ». « Parmi les régions concernées, une attention particulière est accordée (...) aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, telles que les régions (...) insulaires (...) ». Cette disposition s'applique aux régions insulaires et aux « Etats insulaires dans leur intégralité sous réserve que les conditions nécessaires soient réunies » (déclaration 33 ad article 174 du TFUE).

² Une partie du problème résiderait dans la pertinence de chacun de ces territoires, jugés par l'UE trop petits pour bénéficier d'une politique de développement qui pourrait se révéler efficace ! Cela peut s'entendre, mais toujours est-il que ces 4 îles finistériennes, bien que réellement périphériques, sont simplement appréhendées comme les 279 autres communes de ce département français à la Pointe de la région Bretagne.

MUTATIONS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE MARITIME

Dans ce contexte préoccupant, il apparaît légitime, voire impératif de se poser la question de l'avenir même de ces territoires !

La trajectoire aujourd'hui prévisible est-elle garante d'un développement durable ou ne faut-il pas, dès à présent, bâtir une stratégie volontariste pérenne de développement ?

C'est dans cette perspective qu'un travail de recherche a été mené durant l'année 2013-2014, suivant une méthode d'analyse de territoire développée par l'équipe pédagogique du Master MIDTE³, visant non seulement à appréhender au mieux les enjeux territoriaux, mais aussi à bâtir un projet de développement par et pour les autochtones.

Fondée notamment sur un diagnostic participatif de terrain et des enquêtes, tant qualitatives que quantitatives (70 personnes ressources et quelques 300 îliens interrogés), une étude prospective a ainsi été réalisée, permettant de définir des pistes pour un projet possible, souhaitable de développement.

Quels sont donc les futuribles⁴ et trajectoires à suivre, pour que îléité ne rime pas avec insularisme, ni territoire insulaire avec espace touristique ou « no man's land » ?

Cet article reprend donc partiellement les éléments d'une étude de territorialité menée en 2013-2014, dont la problématique peut se résumer par ces mots : quels sont les enjeux actuels, auxquels il importe de répondre pour que le futur des habitants des îles de la pointe bretonne rime avec développement choisi et durable ?

S'attachant à appréhender la situation de ces îles, notamment au travers d'une approche méthodologique de développement local, l'auteur cherche à entrevoir des images possibles du futur de ces îles, afin de construire une trajectoire de développement souhaitable, au travers d'actions menées dans le cadre d'une politique maritime réellement intégrée.

I. UNE APPROCHE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL INTEGRE POUR LES ILES DU PONANT

Se poser la question du développement durable de territoires insulaires impose, avant même d'envisager d'y répondre, de bien définir dans quel type d'approche méthodologique va se situer l'étude.

Comment cette dernière va-t-elle s'attacher à rechercher les clés de compréhension du territoire et tenter de donner des éléments de réponses à la problématique de développement à laquelle il est confronté ? Pour ce faire,

³ Master en Management et Ingénierie du Développement des Territoires en Europe, de l'UBO.

⁴ Terme de prospective utilisé en développement territorial, dont l'approche peut se résumer par l'idée que « l'avenir ne se prévoit pas, qu'il se construit au travers de décisions et d'actions humaines adoptées en fonction de la représentation que se forment les acteurs de l'avenir souhaitable et réalisable. Pour bénéficier d'une telle liberté d'action et de décision, il convient de faire preuve de vigilance et d'anticipation, afin de ne point être en permanence acculé à gérer les urgences, celles-ci condamnant à subir et à agir en pompiers plutôt qu'en stratèges. »